

CAPD du 11 mars 2021 : déclaration du SNUDI-FO 31

Depuis plus d'un an, les personnels de l'Education Nationale doivent faire face à une situation, dans laquelle l'institution impose consignes et protocoles, qui aggravent les conditions de travail. Le 26 janvier les collègues ont été massivement en grève pour exprimer leurs revendications. La colère ne retombe pas. Les annonces du Grenelle ne répondent en rien aux revendications des collègues. Elles n'ont pas apaisé la situation, bien au contraire. Ces propositions vont à rebours des revendications des collègues. Les maîtres mots de ce Grenelle sont « territorialisation, autonomie, déréglementation ». La même logique prévaut pour l'ensemble des réformes mises en place par le ministre : réforme du lycée et casse du baccalauréat, réforme des concours enseignants, réforme de l'Education prioritaire.



Profitant de la « situation sanitaire » le ministre déroule sa politique et poursuit ses attaques contre l'Ecole et le statut des enseignants.

Dans les départements, les mesures de carte scolaire ne passent pas. Alors qu'elle parlait au nom du ministre, Mme Elimas affirmait devant la Chambre haute que les classes ne fermentaient pas dans les communes de 5000 habitants. Le déni du ministre a encore fait monter d'un cran le mécontentement.

Avant les vacances, dans certaines circonscriptions les collègues ont eu pour consigne de renvoyer les enfants à la maison en cas d'absence non remplacée d'un enseignant, quelques jours plus tard, la consigne n'était plus valable !

Ordres, contre-ordres, annonces, démentis. Le ministre ne communique plus que par médias interposés et bafoue sans cesse la réglementation et la loi, y substituant le fait du prince de la FAQ. Nous le réaffirmons ici, la FAQ n'a pas la moindre valeur réglementaire.

Il ne se passe pas une semaine sans une mauvaise surprise ! Les collègues sont excédés, ils ont fait face et continuent, tant bien que mal à enseigner. Mais les mauvais coups pleuvent et ils se demandent combien de temps encore ils pourront tenir. Cette semaine, les collègues des CP CE1 dédoublés apprennent que leur poste deviendrait un poste spécifique, sans que cette mesure de transformation n'ait été soumise à l'avis des instances consultatives. Une telle mesure remet en question les prérogatives du directeur d'école et modifie profondément le mouvement. Les collègues ne peuvent accepter d'être ainsi mis devant le fait accompli.

Concernant le cadre législatif, le gouvernement en profite pour faire voter des lois toujours plus liberticides ! La loi de Sécurité Globale est une attaque qui vise entre autres les représentants syndicaux. C'est une mise en coupe réglée des droits, notamment syndicaux, et celui des collègues à être défendu. Ainsi sans attendre, dans notre département, le droit syndical est régulièrement remis en question : refus de stage, refus de permanence à l'INSPE, mesures prises sans consulter les instances

réglementaires ... Le SNUDI FO vous demande de faire respecter et appliquer le droit syndical à chaque fois que nous vous signalons son atteinte.

Et que dire de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui permet, elle, de convoquer la première CAPD le 11 mars, soit six mois et demi après la rentrée scolaire. C'est inacceptable et une illustration parfaite du mépris affiché par le gouvernement à l'encontre du droit des fonctionnaires et de ses représentants.

Nous nous interrogeons également sur le tout distanciel mis en place par le rectorat depuis la reprise des congés d'hiver alors qu'aucune nouvelle mesure n'a été prise par le gouvernement. Pourquoi avez-vous imposé ces pratiques particulièrement néfastes au dialogue réel entre les représentants de l'administration et ceux du personnel ?

Aujourd'hui nous traitons de la liste d'aptitude des directeurs. Hier, la loi Rilhac était présentée au sénat. Les directeurs, comme les adjoints, sont excédés par la surcharge de travail induite par : les différents protocoles sanitaires, les ordres et contre-ordres, les cas contacts ou positifs à gérer, les parents à rassurer, les masques obligatoires, la consigne de non-brassage impossible à respecter en cas de non-remplacement... Les directeurs suite au suicide de Christine Renon, se sont mobilisés en rejetant massivement le statut de directeurs et en demandant un allègement de leurs missions et une aide administrative. Le ministre répond par la constante et vieille lune des gouvernants : faire sauter le verrou du statut, éclater et démanteler toujours plus l'école, alourdir les responsabilités et charges déjà totalement abusives des directeurs, qui devraient en plus procéder à l'évaluation des collègues. Nous sommes dans l'ineptie la plus absolue !

Une délégation de compétences de directeur pour remettre en cause le fonctionnement de l'école et transformer le directeur en contremaître soumis à toutes les pressions locales, c'est non !

Le SNUDI-FO revendique pour les directeurs :

- ▶ L'abandon de la proposition de loi créant la fonction de directeur d'école !
- ▶ Une amélioration des quotités de décharge pour tous les directeurs, avec la création d'une journée hebdomadaire de décharge pour les écoles de 1 à 3 classes ;
- ▶ Une augmentation financière significative : 100 points d'indice pour tous ;
- ▶ Une aide administrative statutaire et gérée par l'Éducation nationale dans chaque école ;
- ▶ Un réel allègement des tâches pour tous les directeurs d'école
- ▶ Le respect du décret de 89 qui implique notamment l'abandon immédiat de cette mesure de « transformation » des CP-CE1 dédoublés.

Le SNUDI FO revendique :

- ▶ La création des postes nécessaires

- ▶ La satisfaction des revendications des AED et des AESH honteusement exploités
 - ▶ L'augmentation des salaires
 - ▶ Le maintien du cadre national de l'Ecole et du statut de fonctionnaire avec l'abandon des contre-réformes
 - ▶ Le respect du droit syndical, comprenant l'obligation de consulter les Instances consultatives des personnels ce qui nécessite l'abandon immédiat de la mesure de « transformation » des CP-CE1 dédoublés